



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA MODERNISATION ET
DE L'ACTION TERRITORIALE

SOUS-DIRECTION DE LA CIRCULATION
ET DE LA SECURITE ROUTIERES

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme PIJOUBERT
Fax : 01.60.37.17.85

Réf. : SP/PPP/N° 5821

Paris, le 18 AVR. 2013

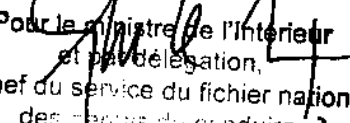
Maître Xavier MORIN
57 rue Cortambert
75016 Paris

Maître,

Par courrier en date du 5 avril 2013, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED].

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 29 et 30 mars 2013 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide et doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.


Pour le ministre de l'Intérieur
et par déléation,
le chef du service du fichier national
des permis de conduire